

Arrondissement de Moulins
Canton d'Yzeure
Commune d'Aurouër

Procès-verbal du Conseil Municipal
du 22 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux avril, le Conseil Municipal de la Commune d'Aurouër, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves LENOIR, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 08

Votants : 08

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 avril 2025

Présents : Yves LENOIR - Jean-Louis BAYLE - Christine de RANGO - Sonia DICHAMP - Jean-Claude GOURAND - Julie LIBOUREL - Fabienne GAGET - Charles-Henri VARLET.

Absents ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Gabrielle de VILLENAUT - Alain BORDE - Marie-Hélène BORDE.

Secrétaire de séance : Sonia DICHAMP

M. Le Maire, Yves LENOIR ouvre la séance du conseil municipal à 18h30 et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum est atteint, le conseil municipal peut débiter.

Ordre du jour :

- Délibération acceptant un avenant au contrat RCVCB
- Délibération approuvant les demandes de subventions auprès du Département au titre du contrat RCVCB
- Délibération approuvant la demande de dispositif départemental
- Délibération approuvant la demande du fond d'intervention
- Avis sur l'étude d'impact du PC 00301125M0002

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2025.

Monsieur le Maire s'assure que tous les conseillers ont pu prendre connaissance du procès-verbal de la dernière séance qui leur a été envoyé par mail. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

N° de la délibération : 2025/18

Objet : Demande d'avenant au contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg »

Considérant l'évolution des projets nécessaire à la collectivité

Considérant les priorités matérielles et budgétaire

Il convient de demander un avenant au contrat « Reconquête centre-ville centre-bourg » signé avec le Département.

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le projet de plan d'action modifié du dit contrat ainsi que son plan de financement.

Vu les modifications apportées, il convient de solliciter un avenant au contrat auprès des services du Département pour les actions de l'année 2025, 2026 et 2027.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'approuver le plan d'action modifié :

Année 2025 : réfection de la toiture de la mairie, création d'un city-stade

Année 2026 : Isolation de la salle polyvalente, création d'une aire de jeux et requalification des espaces extérieurs du parc

Année 2027 : Réfection du parking de la salle polyvalente, création d'une aire de camping-cars

- D'approuver le plan de financement (voir annexe 1)
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous documents s'y affaissant
- De solliciter un avenant au contrat « reconquête centre-ville centre bourg »
- D'approuver les actions suivantes et tel qu'elles figurent en annexe 2
- De solliciter la subvention accordée par le Conseil Départemental dans le cadre du dispositif « Reconquête centre-ville centre-bourg »
- De solliciter les subventions accordées par d'autres financeurs (Etat, Conseil Régional, Moulins Communauté)
- D'inscrire la dépense au budget correspondant

Reconquête centre-ville centre-bourg - Commune d'Auriver
Synthèse du plan de financement prévisionnel à l'état N° 1

Année	Dépenses	Orientations	Montant € HT	Financement prévisionnel														
				Département		Etat		Région		CAF		Commune		Bailleur				
				Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	Subvention en €	Taux	Reste à charge	Taux	Reste à charge	Taux			
2023	Changement de chauffage de l'école et de la mairie (pompe à chaleur)	Vitalité	31 965,03		23 879,26	74,68%	10 872,76	33,98%						6 213,01	19,44%			
	TOTAL 2023		31 965,03		23 879,26	74,68%	10 872,76	33,98%						6 213,01	19,44%			
2024	Rehabilitation des toilettes publiques	Cadre de vie	17 802,00		6 430,50	35,90%	6 230,70	34,94%			3 586,80	20,15%		3 586,80	20,15%			
	Création de 3 logements locatifs sociaux par étude	Habitat	490 000,00		490 000,00	100,00%	12 245,00	2,48%									430 000,00	87,74%
	TOTAL 2024		507 802,00		64 430,50	12,69%	6 230,70	1,23%			3 586,80	0,70%		3 586,80	0,70%		430 000,00	84,6%
2025	Réfection de la toiture de la mairie	Vitalité	79 000,00		52 000,00	65,95%	25 500,00	32,28%									14 000,00	17,72%
	Création du city-stade	Vitalité	65 000,00		3 250,00	5,00%	22 750,00	35,00%	10 000,00	15,38%	12 000,00	18,46%	5 000,00	7,69%	12 000,00	18,46%		
	TOTAL 2025		139 000,00		36 250,00	26,14%	48 250,00	34,36%	10 000,00	7,25%	12 000,00	8,70%	5 000,00	3,62%	29 000,00	20,85%		
2026	Isolation de la salle polyvalente (de 2025)	Vitalité	70 000,00		43 500,00	62,14%	10 500,00	15,00%									16 000,00	22,86%
	Création d'une aire de jeux - requalification espaces extérieurs (parc)	Cadre de vie	42 370,00		10 940,00	25,80%	14 730,00	34,79%									6 400,00	15,09%
	TOTAL 2026		112 370,00		64 440,00	57,34%	25 230,00	22,51%							22 400,00	20,00%		
2027	Création d'une aire de camping-cars	Vitalité	15 000,00		6 750,00	45,00%	2 250,00	15,00%			3 000,00	20,00%			1 000,00	6,67%		
	Réfection du parking de la salle polyvalente	Cadre de vie	33 000,00		10 500,00	31,82%					6 750,00	20,45%			6 750,00	20,45%		
	TOTAL 2027		48 000,00		28 950,00	60,31%	2 250,00	4,69%			9 750,00	20,31%			7 750,00	16,15%		
	TOTAL GENERAL		837 547,03		205 554,76	24,54%	92 608,46	11,06%	10 000,00	1,19%	23 236,80	2,77%	5 000,00	0,60%	68 513,41	8,18%	430 000,00	51,34%

*100% hors action portée par le bailleur

cadre de vie	91 522,00	12%
habitat	490 200,00	59%
vitalité	154 985,03	19%
	127 547,03	15%

M. Le Maire explique aux membres du conseil l'évolution des projets d'investissement de la commune. En effet suite à une rencontre avec les services d'Allier Bourbonnais, une étude de faisabilité a donné lieu à une réorganisation budgétaire des projets.

N° de la délibération : 2025/19

Objet : Aménagement d'un terrain multisport, demande de subventions au du Conseil Départemental et Moulins Communauté.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le projet d'aménagement d'un terrain multisport. En effet, il est nécessaire d'apporter de la vitalité à notre commune, et de fournir un lieu de sport aux élèves de l'école communale.

Les devis font apparaître un montant estimatif de travaux s'élevant à 53 489,20 euros hors taxes.

Compte tenu de leur nature, ces travaux sont susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre du contrat RCVCB

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- D'Approuver le projet de travaux pour un montant de 53 489,20 euros hors taxes.
- D'Approuver le plan de financement suivant :

	Montant HT	Taux de participation
Fonds publics		
Etat (DETR)	18 721,22	35%
Région	8 023,38	15,00%
Département (RCVCB)	2 674,46	5,00%
Moulins Communauté	9 300,00	17,39%
Fonds privés		
CAF	5 000,00	9,34%
Commune	9 770,14	18,27%
Total	53 489,20	100%

- De faire réaliser les travaux dès que possible,
- De solliciter pour partie du financement du projet une subvention au Département au titre du contrat RCVCB, une subvention à Moulins Communauté au titre du Fond de concours,
- D'autoriser M. Le Maire à signer tous les documents s'y affairant,
- D'inscrire la dépense au budget 2025

La réalisation de ce terrain multisport devrait commencer en juin 2025, tous les dossiers de subventions sont déposés.

N° de la délibération : 2025/20

Objet : Acquisitions et travaux 2025 – Demande de subvention au Conseil Départemental au titre de la solidarité départementale

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'acquisition d'un écran pour la salle de conseil, un écran pour le secrétariat, de chaises pour la salle des fêtes, de matériel d'entretien des espaces verts, d'un réfrigérateur pour l'école, d'un escabeau sécurisé, de lit pour les maternelles, du remplacement de l'éclairage de la salle de conseil par des leds, et la réparation de la rive de la toiture.

Il présente les devis s'élevant à 9 823,92 Euros hors taxes.

Compte tenu de leur nature, ces investissements sont susceptibles de bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif de la solidarité départementale.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les projets d'acquisitions pour un montant de 9 823,92 Euros hors taxes,
- Approuve le plan de financement suivant :

~ Montant de l'aide du Département	4 911,96 Euros
~ Autofinancement	4 911,96 Euros

Total hors taxes	9 823,92 Euros

- Décide de réaliser ces acquisitions et travaux dès que possible,
- Sollicite pour partie du financement une subvention du Conseil Départemental au titre du dispositif de la solidarité départementale.

M. Le Maire présente les devis des différents achats et travaux prévus.

N° de la délibération : 2025/21

Objet : Acquisitions et travaux 2025 – Demande de subvention à Moulins Communauté au titre du fond d'intervention.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée l'acquisition d'un écran pour la salle de conseil, un écran pour le secrétariat, de chaises pour la salle des fêtes, de matériel d'entretien des espaces verts, d'un réfrigérateur pour l'école, d'un escabeau sécurisé, de lit pour les maternelles, du

City stade : Il reste le choix de la couleur de la structure à définir. Un nuancier va être mis à disposition des élus pour définir une couleur.

Film un jour une commune : Le film tourné par Moulins Communauté pour présenter la commune d'Aurouër va être tourné le 19 septembre de 9h à 12h.

Travaux : De l'enrobé à froid a été commandé, L'agent communal va pouvoir boucher les trous avec l'aide d'un auto entrepreneur.

Prochain conseil le 1^{er} juillet 2025 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45

Secrétaire de séance,

Sonia DICHAMP



M. Le Maire,

Yves LENOIR



remplacement de l'éclairage de la salle de conseil par des leds, et la réparation de la rive de la toiture.

Il présente les devis s'élevant à 9 823,92 Euros hors taxes

Compte tenu de leur nature, ces investissements sont susceptibles de bénéficier d'une subvention de Moulins Communauté au titre du fond d'intervention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve les projets d'acquisitions pour un montant de 9 823,92 Euros hors taxes,

- Approuve le plan de financement suivant :

Montant de l'aide du département	4 911,96	Euros
Montant de l'aide de Moulins Communauté	1 964,78	Euros
Autofinancement	2 947,26	Euros

Total hors taxes	9 823,92	Euros

- Décide de réaliser ces acquisitions et travaux dès que possible,
- Sollicite pour partie du financement une subvention à Moulins Communauté au titre du fond d'intervention.

M. le Maire explique que ces achats seront réalisés dès que possible.

N° de la délibération : 2025/22

Objet : Avis sur l'étude d'impact du PC 00301125M0002 pour une centrale agrivoltaïque

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'une construction centrale agrivoltaïque de 18 525 modules d'une puissance totale d'environ 13MW sur les terrains de M. et Mme Chezeau Claude, situés lieu-dit « La Croix Pelletier » sur la commune d'Aurouër, cadastré 0G 0045, 0G 0072, 0G 0086 pour une superficie globale de 147 151 m².

Cette centrale sera un projet agrivoltaïque, c'est-à-dire que la vocation agricole des terres sera conservée et le projet de création de centrale agrivoltaïque est adapté à l'activité des terres mises en place.

Suite à ces propos le Conseil Municipal, donne un avis favorable à l'unanimité des membres présent soit 08 voix pour.

Des réunions publiques ont eu lieu afin de permettre aux habitants de s'informer sur le projet.

Questions diverses :

THLV : Il est évoqué la possibilité de mettre en place la Taxe sur les logements vacants, la DGFIP a fait une estimation et fourni une liste des logements déclarés vacant.

Cette taxe sera votée lors du prochain conseil pour une mise en place en 2026.